Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller du Régime d'assurance collective des chambres de commerce.

Assurance collective des chambres de commerce

CH_preparingfornursesvisit_0123_f

Préparer

la visite d'une infirmière ou d'un infirmier

Renseignements utiles, réponses aux questions courantes et conseils pour vous préparer à votre examen médical.

Offerts par le Régime d'assurance collective des chambres de commerce[MC].

Assurance collective des chambres de commerce

Une entreprise de services spécialisés communiquera avec vous.

Des renseignements supplémentaires seront peut-être nécessaires pour évaluer la demande d'assurance que vous avez présentée au Régime d'assurance collective des chambres de commerce. Par conséquent, vous devrez peut-être subir un examen médical selon le montant d'assurance que vous avez demandé, votre âge et vos antécédents médicaux. Pour effectuer cet examen, nous avons recours à des entreprises spécialisées dans les services paramédicaux.

Si un examen est nécessaire pour évaluer votre demande d'assurance, le représentant ou la représentante d'une de ces entreprises communiquera avec vous pour fixer un rendez-vous à un moment qui vous convient et à l'endroit de votre choix : votre domicile, votre lieu de travail ou les bureaux de votre entreprise. Si la visite doit avoir lieu à votre domicile, assurez-vous que les instructions que vous donnerez au représentant ou à la représentante seront aussi détaillées et précises que possible afin que l'infirmière ou l'infirmier n'ait pas de difficulté à se rendre. Pendant la consultation, l'infirmière ou l'infirmier se présentera et vous demandera une pièce d'identité.

Si un échantillon de sang est nécessaire et que vos veines sont difficiles d'accès, veuillez en informer le représentant ou la représentante. Si des examens plus spécialisés sont nécessaires, ils seront effectués à l'hôpital ou en clinique. La société paramédicale prendra le rendez-vous pour vous.

Le coût de ces examens sera couvert par le Régime. Vous n'aurez rien à payer et vous n'aurez pas à présenter votre carte d'assurance-maladie. Nous vous recommandons de subir ces examens le plus tôt possible pour éviter tout retard dans le traitement de votre demande d'assurance.

Si vous devez annuler votre rendez-vous avec l'infirmière ou l'infirmier, veuillez communiquer avec le représentant ou la représentante qui a fixé ce rendez-vous avec vous le plus tôt possible. Inscrivez son nom et numéro de téléphone ci-contre.

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Examen paramédical

Le but de l'examen paramédical est d'évaluer votre état de santé et votre assurabilité. Votre grandeur, votre poids, votre rythme cardiaque (pouls) et votre pression artérielle (prise deux ou trois fois au repos et après un exercice modéré) seront analysés. Vous devrez répondre à des questions sur vos antécédents familiaux et personnels et votre style de vie.

IL EST IMPORTANT QUE VOUS RÉPONDIEZ À TOUTES LES QUESTIONS CORRECTEMENT ET QUE VOUS FOURNISSIEZ TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS. LES RENSEIGNEMENTS INCOMPLETS OU INEXACTS POURRAIENT NUIRE À VOTRE DEMANDE DE PROTECTION D'ASSURANCE.

Préparation

Nous vous suggérons de préparer la liste des médicaments que vous prenez et de remplir la liste de vérification ci-jointe. Inscrivez les noms et les adresses des médecins que vous avez consultés·es au cours des cinq dernières années. Si vous ne vous souvenez pas de leur nom ou adresse exacts, indiquez le nom de la clinique ou de l'hôpital où vous les avez consultés·es. Préparez la liste des dates et des raisons des consultations afin de ne rien oublier pendant la visite de l'infirmière ou l'infirmier. Si vous ne vous souvenez pas des dates exactes, les mois, les saisons ou les années suffiront. Si vous ne comprenez pas bien une question, n'hésitez pas à demander des explications.

Questions et réponses

COMBIEN DE TEMPS CET EXAMEN PRENDRA-T-IL?

L'examen prendra de 30 à 40 minutes.

AURAI-JE À ME DÉVÊTIR?

Non, vous n'aurez pas à vous dévêtir. Vous devrez cependant porter des vêtements avec des manches faciles à relever afin de faciliter la prise de tension artérielle ou de l'échantillon de sang.

J'AI PEUR DES TESTS SANGUINS. SONT-ILS ABSOLUMENT NÉCESSAIRES?

Si un test sanguin est demandé, c'est qu'il est nécessaire. La personne qui prélèvera l'échantillon sera un professionnel hautement qualifié qui vous aidera à vous détendre. L'infirmière ou l'infirmier vous remettra un document décrivant les tests qui seront effectués et vous fera signer un formulaire de consentement. Elle ou il vous demandera également un échantillon d'urine. Le matériel utilisé est jetable et ne présente aucun danger de contamination.

DEVRAI-JE SIGNER DES DOCUMENTS?

Vous devrez signer deux documents : un formulaire de consentement pour le prélèvement et l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels et une déclaration attestant que les renseignements que vous avez fournis ont été correctement consignés dans le formulaire d'examen paramédical.

QUI AURA ACCÈS À CES RENSEIGNEMENTS?

Seules les personnes autorisées par le Régime des chambres de commerce auront accès à ces renseignements. Les renseignements seront strictement utilisés pour l'établissement de votre assurabilité et le traitement de vos demandes de règlement.

Liste de vérification

Nous vous suggérons de remplir la liste de vérification ci-dessous pour vous aider à vous préparer à la visite de l'infirmière ou l'infirmier.

Médicaments :

Nom du médicament

Date de l'ordonnance

Nom du ou de la médecin

Raison

Nom du médicament

Date de l'ordonnance

Nom du ou de la médecin

Raison

Nom du médicament

Date de l'ordonnance

Nom du ou de la médecin

Raison

Médecins consultés·es :

Nom du ou de la médecin

Adresse

Date de la consultation

Raison

Nom du ou de la médecin

Adresse

Date de la consultation

Raison

Nom du ou de la médecin

Adresse

Date de la consultation

Raison